

Des caméras placées sur les autoroutes wallonnes pour développer de nouveaux services aux usagers

6 mai 2019

De nouveaux dispositifs électromécaniques fixes et mobiles font leur apparition ces dernières semaines sur les autoroutes wallonnes. Ils permettront notamment d'améliorer la mobilité de demain !

Ils se composent :

- d'une caméra ANPR permettant de détecter la plaque d'immatriculation d'un véhicule ;
- d'une caméra d'environnement offrant une vue globale sur le trafic ;
- d'un détecteur des OBU de la redevance kilométrique poids lourds ;
- d'un radar utilisé pour calculer la vitesse des véhicules et en déterminer le gabarit. **Ces radars ne sont en aucun cas utilisés pour verbaliser les usagers !**

Ce dispositif permet non seulement de participer au comptage des véhicules qui empruntent le réseau autoroutier mais aussi d'en déterminer le temps de parcours en fonction du type de véhicule.

Ces informations permettront de développer de plus en plus de services aux usagers pour une gestion dynamique du trafic. Grâce à ces informations collectées sur le terrain le Centre PEREX pourra informer les usagers en temps réels concernant l'état du trafic, que ce soit via l'infrastructure (panneaux à messages variables le long du réseau) ou encore à l'intérieur des véhicules eux-mêmes (via Smartphone ou écran des véhicules).

DES DISPOSITIFS FIXES...

... SUR (AUTO)ROUTE

Environ 100 points fixes seront placés dans les deux années à venir sur les (auto)routes wallonnes. Ils s'apparentent à une potence placée à côté de la bande d'arrêt d'urgence et revenant par-dessus. Leur installation a débuté en mars dernier sur l'autoroute E42/A16 à hauteur d'Hautrage (2 points par site), puis sur l'E411/A4 à hauteur de Perwez.

Les prochains sites autoroutiers seront équipés d'ici la fin du mois de juillet :

- Fernelmont - E42/A15 (placement à partir du 6 mai 2019)
- Champion - E411/A4 (placement à partir du 20 mai 2019)
- La Bruyère - E42/A15 (placement à partir du 3 juin 2019)
- Tournai - E42/A8 (placement à partir du 3 juin 2019)
- Saint-Vith - E42/A27 (placement à partir du 17 juin 2019)
- Visé - E25/A25 (placement à partir du 17 juin 2019)
- Hognoul - E40/A3 (placement à partir du 1^{er} juillet 2019)
- Alleur - E40/A3 (placement à partir du 1^{er} juillet 2019)
- Aubange - A28 (placement à partir du 15 juillet 2019)
- Weyler - E25-E411/A4 (placement à partir du 15 juillet 2019)

Suivra alors l'équipement des nationales.



... SUR LES AIRES AUTOROUTIÈRES

D'ici les 4 années à venir, toutes les aires autoroutières de Wallonie seront équipées au minimum en entrée et sortie de ce dispositif.

En complément des services précités, elles permettront également de sécuriser les aires. Un projet pilote est actuellement en cours pour pouvoir informer les conducteurs poids lourds de manière dynamique des places encore disponibles sur les aires.

DES POINTS MOBILES

Depuis février dernier, une trentaine de dispositifs mobiles placés sur les ponts surplombant les autoroutes voyagent sur le réseau. Ils sont déplacés continuellement environ tous les deux jours pour compléter les données des postes fixes.



Suite aux actes de vandalisme dont ont été victimes ces dispositifs mobiles, la SOFICO rappelle que les radars ne sont en aucun cas utilisés pour verbaliser des usagers.

Ce projet représente un budget d'environ 18 millions financé par la SOFICO.

Contact : Héroïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | +32 42 31 67 39 | heloise.winandy@sofico.org

Retrouvez-nous sur  et 